

Notre Vénérable Frère Charles-Martial Lavigerie, cardinal de la S. E. R., archevêque d'Alger, administrateur de Tunis, d'exécuter tout ce que contiennent Nos présentes Lettres : et cela soit par lui-même, soit par une tierce personne constituée en dignité ecclésiastique.

Et nous voulons que toutes les choses que nous avons décrétées par ces Lettres, et chacune d'elles, demeurent, en tout temps comme aujourd'hui, fermes, établies, confirmées, et qu'il n'y soit mis obstacle en aucune manière, pas même par Nos règles et celle de Notre Chancellerie, à toutes lesquelles Nous dérogeons en faveur de ces décisions. Qu'il ne soit donc permis à personne d'enfreindre ces Lettres, ou aller à l'encontre par téméraire audace. Que si quelqu'un prend sur lui de le tenter, qu'il sache qu'il encourra l'indignation du Dieu tout-puissant, et de ses apôtres les bienheureux Pierre et Paul.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, l'an 1884 de l'Incarnation du Seigneur, le quatrième jour des Ides de novembre, de Notre Pontificat l'an septième.

C., card. SACCONI, pro-dataire

F., card. CHIGI.

Visa de la Curie, I. des vicomtes d'Aquila.

Place † du sceau.

Enreg., au Secrét. des Brefs.

---

## NOUVELLES RELIGIEUSES.

Fête à Sainte-Flavie. — Le 15 décembre dernier la paroisse de Sainte Flavie a célébré avec solennité le 25<sup>e</sup> anniversaire de prêtrise de son digne curé, le révérend M. Charles Godefroi Fournier. Plusieurs membres du clergé du diocèse ont honoré cette fête de leur présence et ont